

## Avis publics



### ORDONNANCES NUMÉROS 2023-26-037 à 2023-26-044

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté, à sa séance du 4 juillet 2023, les ordonnances suivantes :

**ORDONNANCE NUMÉRO 2023-26-037**, permettant exceptionnellement le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

**ORDONNANCE NUMÉRO 2023-26-038**, permettant exceptionnellement de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques exclusivement selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8);

**ORDONNANCE NUMÉRO 2023-26-039**, permettant exceptionnellement de procéder à la fermeture de rues sur les sites identifiés à cet effet, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);

**ORDONNANCE NUMÉRO 2023-26-040**, permettant le ralentissement temporaire de la circulation sur le trajet décrit en annexe, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);

**ORDONNANCE NUMÉRO 2023-26-041**, permettant exceptionnellement d'installer et de maintenir une bannière portant le nom de l'évènement et des partenaires, sur les sites indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement d'urbanisme* (01-279, article 521, par.5);

**ORDONNANCE NUMÉRO 2023-26-042**, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M., chapitre P-12.2, article 7);

**ORDONNANCE NUMÉRO 2023-26-043**, relative à la circulation et au stationnement sur l'avenue Christophe-Colomb, entre le boulevard Rosemont et la rue Jean-Talon Est afin d'y aménager une piste cyclable, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, paragraphes 1 et 3);

**ORDONNANCE NUMÉRO 2023-26-044**, autorisant la mise à sens unique de la rue Midway, entre la rue Mont-Royal et la rue Omer-Lavallée, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1).

Lesdites ordonnances sont annexées au présent avis.

Fait à Montréal, ce 5 juillet 2023.

---

Arnaud Saint-Laurent.  
Secrétaire d'arrondissement

**Certificat de publication**

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus à la date et de la façon suivante, conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-142).

Publication sur le site internet de l'arrondissement en date du 5 juillet 2023.

Fait à Montréal, ce 5 juillet 2023.

---

Secrétaire d'arrondissement  
Ville de Montréal - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

2023-26-037	<b>ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-PETITE-PATRIE EN 2023</b>
-------------	--

**RÈGLEMENT SUR LE BRUIT ET LES NUISANCES  
(R.R.V.M., CHAPITRE B-3, ARTICLE 20)**

À la séance du 4 juillet 2023, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2023, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites identifiés dans l'annexe A.

L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité.

2. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 m des appareils sonores installés sur ces sites.
3. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon les sites, les dates et les heures des événements indiqués dans l'annexe A.

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

2023-26-038	<b>ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÈNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE EN 2023</b>
-------------	---

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC  
(R.R.V.M., chapitre P-1, ARTICLES 3 et 8)**

À la séance du 4 juillet 2023, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2023, selon les modalités prévues dans l'annexe A, il est exceptionnellement permis de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques, exclusivement sur les sites identifiés à cet effet.
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables aux dates et heures indiquées à l'annexe A.
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

2023-26-039	<b>ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÈNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE EN 2023</b>
-------------	---

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
(R.R.V.M., c. C-4.1, Article 3)**

À la séance du 4 juillet 2023, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2023, selon les modalités prévues dans l'annexe A, il est exceptionnellement permis de procéder à la fermeture de rues sur les sites identifiés à cet effet.
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables aux dates et heures indiquées à l'annexe A.

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

2023-26-040	<b>ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-PETITE-PATRIE EN 2023</b>
-------------	--

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)**

À la séance du 4 juillet 2023, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion de l'activité énumérée dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2023, selon les modalités prévues dans l'annexe A, il est permis de procéder au ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet identifié à cet effet;
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable à la date et aux heures indiquées à l'annexe A.

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

2023-26-041	<b>ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-PETITE-PATRIE EN 2023</b>
-------------	--

**RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT  
ROSEMONT-PETITE-PATRIE  
(01-279, article 521, par. 5)**

À la séance du 4 juillet 2023, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion de l'activité énumérée dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2023, il est exceptionnellement permis, pour annoncer l'événement, d'installer et de maintenir une bannière portant le nom de l'événement et des partenaires, sur le site identifié dans l'annexe A.

La bannière doit être fixée solidement dans des ancrages prévus à cette fin. Elle doit être faite d'un matériau résistant au feu ou ignifugé;

2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon le site, les dates et heures de l'événement indiqué dans l'annexe A;
3. L'organisateur de l'événement est responsable des dommages ou réclamations pouvant résulter de l'installation, du maintien et de l'enlèvement de leur bannière.

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

2023-26-042	<b>ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–PETITE-PATRIE EN 2023</b>
-------------	--

**RÈGLEMENT SUR LA PROPRIÉTÉ ET SUR LA PROTECTION DU DOMAINE PUBLIC  
ET DU MOBILIER URBAIN  
(R.R.V.M., chapitre P-12.2, Article 7)**

À la séance du 4 juillet 2023, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2023, il est permis de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon le site, les dates et l'horaire de l'événement indiqué dans l'annexe A.
2. Durant l'exécution des travaux de peinture :
  - 1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons ;
  - 2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tels une ligne, une marque ou un signe au sol.
3. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon le site, les dates et l'horaire de l'événement indiqué dans l'annexe A.
4. Les organisateurs de ces événements sont responsables de l'application de la présente ordonnance.

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement



# ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

**Pour les événements tenus à partir du 4 juillet 2023 - No de sommaire : 123718003**

	Références aux règlements municipaux concernés
A.S. Amplification sonore (*1)	
V.P.A. Vente de produits alimentaires (*2)	*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)	*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)	*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;
F.R. Fermeture de rue (s) (*3)	*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;
V.H. Véhicule hippomobile (*4)	*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;
R.C. Ralentissement de la circulation (*3)	*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.
URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)	
MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain	

Détails de l'événement	Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V. P. P. *2	C.V.A. *2	F.R. *3	V.H. *4	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6	Commentaires
<b>Événement :</b> CinéRuelles <b>Contenu :</b> Cinéma dans les ruelles <b>Promoteur :</b> CinéRuelles <b>Adresse :</b> 5317, rue Chabot, Montréal, Qc, H2H 1Y9 <b>Représenté par :</b> Clément Delacroix	50	<b>Montage :</b> 18 h 30 à 20 h <b>Événement :</b> 20 h à 22 h 30 <b>Démontage :</b> 22 h 30 à 23 h 30 Les vendredis et samedis du 7 juillet au 26 août 2023		- Masson, Laurier E 9e et 8e Avenue - Saint-Zotique E, Beaubien E, de Lanaudière et Chambord - Bélanger, Saint-Zotique E, 13e et 12e Avenue - Rosemont, Holt, 5e et 4e Avenue - Rachel E, Sherbrooke E, Saint-Germain et Dézéry - Saint-Zotique E, Beaubien E, 1re et Molson - Holt, Dandurand, 7e et 6e Avenue - Bélanger, Saint-Zotique E, 31e et 30e Avenue - Beaubien E, de Bellechasse, Louis-Hémon et des Érables - Beaubien E, de Bellechasse, de Normanville et de la Roche - Holt, Dandurand, 5e et 4e Avenue - Laurier E, Saint-Joseph, 17e et 16e Avenue - Saint-Zotique E, Beaubien E, de Bordeaux et Chabot - Dandurand, Masson, Jeanne-d'Arc et Charlemagne - Masson, Laurier E, 7e et 6e Avenue - Saint-Zotique E, Beaubien E, 21e et 20e Avenue	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Olympiades <b>Contenu :</b> Événement sportif pour camps de jour <b>Promoteur :</b> Loisirs du Centre Père-Marquette <b>Adresse :</b> 1600, rue de Drucourt, Montréal, Qc, H2G 1N6 <b>Représenté par :</b> Michel Da Ponte	300	<b>Montage :</b> 12 juillet 2023 (8 h à 8 h 45) <b>Événement :</b> 12 juillet 2023 (8 h 45 à 15 h 45) <b>Démontage :</b> 12 juillet 2023 (15 h 45 à 16 h 15)	Parc Étienne-Desmarteau		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Théâtre Masson Village <b>Contenu :</b> Spectacle, animations familiales, théâtre, bricolage, lecture de conte <b>Promoteur :</b> Milieu de vie Masson Village <b>Adresse :</b> 5633, 6e Avenue, Montréal, Qc, H1Y 2R1 <b>Représenté par :</b> Luc Corbin	250	<b>Montage :</b> 16 juillet et 19 août 2023 (9 h à 9 h 30) <b>Événement :</b> 16 juillet et 19 août 2023 (9 h 30 à 12 h) <b>Démontage :</b> 16 juillet et 19 août 2023 (12 h à 12 h 30)	Parc du Pélican et ilot des murmures	Ruelles : entre la 6e Avenue, 7e Avenue, la rue Dandurand et la rue Holt	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Animation du piano public <b>Contenu :</b> Concert d'un pianiste et projection <b>Promoteur :</b> Corporation du Cinéma Beaubien <b>Adresse :</b> 2396, rue Beaubien E, Montréal, Qc, H2G 1N2 <b>Représenté par :</b> Roxanne Sayegh	100	<b>Montage :</b> 19 juillet 2023 (18 h 30 à 20 h 30) <b>Événement :</b> 19 juillet 2023 (20 h 30 à 22 h) <b>Démontage :</b> 19 juillet 2023 (22 h à 23 h)	Parc Molson		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Événement annuel du PMA Collectif (Événement Un) <b>Contenu :</b> Réseautage, pique-nique, jeux et animations <b>Promoteur :</b> Le PMA Collectif <b>Adresse :</b> 4631, ave. Christophe-Colomb, Montréal, Qc, H2J 3G7 <b>Représenté par :</b> Yuri-C. Émond	60	<b>Montage :</b> 29 juillet 2023 (10 h à 12 h) <b>Événement :</b> 29 juillet 2023 (12 h à 20 h) <b>Démontage :</b> 29 juillet 2023 (20 h à 21 h)	Parc du Père-Marquette		Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> La Buvette chez Biquette <b>Contenu :</b> Événement culturel et de rencontre <b>Promoteur :</b> Biquette - Écopâturage <b>Adresse :</b> 6873, rue D'Iberville, Montréal, Qc, H2G 2C9 <b>Représenté par :</b> Marie-Eve Julien-Denis	75	<b>Montage :</b> 16 h à 17 h <b>Événement :</b> 17 h à 20 h <b>Démontage :</b> 20 h à 21 h 3, 10, 17, 24 et 31 août 2023 <b>En cas de pluie, remis au lendemain</b>	Parc Maisonneuve		Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Fête de la Madone <b>Contenu :</b> Procession religieuse, spectacle et animations familiales <b>Promoteur :</b> Société de développement commerciale Petite-Italie - Marché Jean-Talon <b>Adresse :</b> 201, rue Saint-Zotique E, Montréal, Qc, H2S 1L2 <b>Représenté par :</b> Marco Mollé	250	<b>Montage :</b> 5 août 2023 (14 h à 16 h) <b>Événement :</b> 5 août 2023 (11 h à 23 h) <b>Démontage :</b> 5 août 2023 (23 h à 23 h 55)	Parc Dante	Rue Dante O, rue de Gaspé N, rue Mozard E, rue Drolet S, rue St-Zotique E, rue de Gaspé N, rue Dante E Rue Alma entre rue Dante et ruelle du parc Dante	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Méga-journée <b>Contenu :</b> Fête de fin de camp de jour des Stoukises, animations, ambiance musicale <b>Promoteur :</b> Service des loisirs Angus-Bourbonnière <b>Adresse :</b> 5350, 2e étage, rue Lafond, Montréal, Qc, H1X 2X2 <b>Représenté par :</b> Marie-Eve Brunet-Bélanger	275	<b>Montage :</b> 11 août 2023 (8 h 30 à 9 h 30) <b>Événement :</b> 11 août 2023 (9 h 30 à 14 h 30) <b>Démontage :</b> 11 août 2023 (14 h 30 à 15 h 30) <b>Date de remise en cas de pluie:</b> 18 août 2023	Parc Lafond		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.

# ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

**Pour les événements tenus à partir du 4 juillet 2023 - No de sommaire : 123718003**

	Références aux règlements municipaux concernés										
A.S. Amplification sonore (*1)											
V.P.A. Vente de produits alimentaires (*2)	*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;										
V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)	*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;										
C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)	*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;										
F.R. Fermeture de rue (s) (*3)	*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;										
V.H. Véhicule hippomobile (*4)	*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;										
R.C. Ralentissement de la circulation (*3)	*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.										
URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)											
MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain											

Détails de l'événement	Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V. P. P. *2	C.V.A. *2	F.R. *3	V.H. *4	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6	Commentaires
<b>Événement :</b> Fête des familles <b>Contenu :</b> Fête de la famille <b>Promoteur :</b> Maisonnette des parents et SDC Petite-Italie <b>Adresse :</b> 6651, boul. Saint-Laurent, Montréal, Qc, H2S 3C5 <b>Représenté par :</b> Dolly Kandariji et Marco Molie	500	<b>Montage :</b> 11 août 2023 (8 h à 13 h) <b>Événement :</b> 11 août 2023 (13 h à 18 h ) <b>Démontage :</b> 11 août 2023 (18 h à 20 h )	Parc Soeur Madeleine-Gagnon		Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Cinéma sous les étoiles <b>Contenu :</b> Présentation cinématographique <b>Promoteur :</b> Les Productions Funambules Médias <b>Adresse :</b> 2065, rue Parthenais, Local 288 A, Montréal, QC H2K 3S9 <b>Représenté par :</b> Nicolas Goyette	200	<b>Montage :</b> 15 août 2023 (16 h à 18 h 30) <b>Événement :</b> 15 août 2023 (18 h 30 à 22 h) <b>Démontage :</b> 15 août 2023 (22 h à 23 h) <b>Date de remise en cas de pluie :</b> 21 août 2023	Pélican		Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> La Rentrée <b>Contenu :</b> Promotion commerciale - événement en fermeture de rue <b>Promoteur :</b> SDC Plaza St-Hubert <b>Adresse :</b> 6905, rue St-Hubert, Montréal, Qc, H2S 2M7 <b>Représenté par :</b> Mike Parente	150 000	<b>Montage en rue fermée :</b> 17 août 2023 (7 h à 10 h) <b>Événement en rue fermée :</b> 17 au 19 août 2023 (10 h à 23 h) 20 août 2023 (10 h à 17 h) <b>Démontage en rue fermée :</b> 20 août 2023 (17 h à 19 h)		Rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon E avec intersections ouvertes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Festival d'été <b>Contenu :</b> Animations familiales, célébration de la fin de l'été <b>Promoteur :</b> SOLON Collectif - PPC Nord des possibles <b>Adresse :</b> 6450, ave Christophe-Colomb, Montréal, Qc, H2S 2G7 <b>Représenté par :</b> Chloé Dodinot	80	<b>Montage :</b> 23 août 2023 (15 h à 18 h) <b>Événement :</b> 23 août 2023 (18 h à 23 h) <b>Démontage :</b> 23 août 2023 (23 h à 23 h 55) <b>Date de remise en cas de pluie :</b> 24 août 2023	Parc de Gaspé		Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Ciné-concert au parc Molson <b>Contenu :</b> Cinéma en plein air, projections et animations musicales <b>Promoteur :</b> Corporation du Cinéma Beaubien <b>Adresse :</b> 2396, rue Beaubien E, Montréal, Qc, H2G 1N2 <b>Représenté par :</b> Roxane Sayegh	50	<b>Montage :</b> 24 août 2023 (17 h 30 à 20 h 30) <b>Événement :</b> 24 août 2023 ( 20 h 30 à 22 h) <b>Démontage :</b> 24 août 2023 (22 h à 23 h)	Parc Molson		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Festival des arts de ruelle - #FAR2023 <b>Contenu :</b> Animations en ruelles, musique, spectacles, arts de rue, ambiance festive, médiation culturelle <b>Promoteur :</b> Festival des arts de ruelle <b>Adresse :</b> 1276-B, Saint-Zotique E, Montréal, Qc, H2S 1N7 <b>Représenté par :</b> Léa Philippe	1 000	<b>Montage :</b> 4 septembre 2023 (8 h à 12 h) <b>Événement :</b> 4 septembre 2023 (12 h à 21 h) <b>Démontage :</b> 4 septembre 2023 (21 h à 23 h 59)		Ruelle dans l'Est de Rosemont, entre la 23e Avenue, 24e Avenue, rue Beaubien E et rue St-Zotique E	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Rue-école St-Ambroise <b>Contenu :</b> Fermeture temporaire à la circulation durant une heure le matin et l'après-midi <b>Promoteur :</b> Centre d'Écologie urbaine de MtI (CEUM) <b>Adresse :</b> 6560, rue Chambord, Montréal, Qc, École St-Ambroise Annexe <b>Représenté par :</b> Manuel Moreau et Catherine Brouillette	400	<b>Événement :</b> 7, 14 et 21 septembre 2023 (7 h 30 à 8 h 30 et 15 h à 16 h)		Rue Chambord, entre les rues St-Zotique E et rue Beaubien E	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur et des recommandations des services d'urgence
<b>Événement :</b> Grand tournoi Médiéval <b>Contenu :</b> Épreuves sportives dans le parc, animations <b>Promoteur :</b> Collège Jean-Eudes <b>Adresse :</b> 3535, boul. Rosemont, Montréal, Qc, H1X 1K7 <b>Représenté par :</b> Catherine April	370	<b>Montage :</b> 12 septembre 2023 (7 h à 8 h30) <b>Événement :</b> 12 septembre 2023 (8 h 30 à 16 h) <b>Démontage :</b> 12 septembre 2023 (16 h à 17 h) <b>Date de remise en cas de pluie :</b> 14 septembre 2023	Parc Maisonneuve		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Les grillades de Gabriel <b>Contenu :</b> Fête de quartier, animations musicales et festives, nourriture et breuvages gratuits <b>Promoteur :</b> Bureau de circonscription du député de Goin <b>Adresse :</b> 1453, rue Beaubien Est, Montréal, Qc, H2G 3C6 <b>Représenté par :</b> Guillaume Dagenais	300	<b>Montage :</b> 14 septembre 2023 (12 h à 16 h) <b>Événement :</b> 14 septembre 2023 (16 h à 19 h) <b>Démontage :</b> 14 septembre 2023 (19 h à 21 h) <b>Date de remise en cas de pluie :</b> 15 septembre 2023	Espace Boyer		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Marche du rein <b>Contenu :</b> Marche pour collecte de dons <b>Promoteur :</b> Fondation canadienne du rein <b>Adresse :</b> 880-5160, boulevard Décarie, Montréal, Qc, H3X 2H9 <b>Représenté par :</b> Stéfany Brulier	500	<b>Montage :</b> 16 septembre 2023 (7 h à 9 h) <b>Événement :</b> 16 septembre 2023 (7 h à 15 h) <b>Démontage :</b> 16 septembre 2023 (14 h à 15 h)	Parc Maisonneuve		Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.

## ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

**Pour les événements tenus à partir du 4 juillet 2023 - No de sommaire : 123718003**

		<u>Références aux règlements municipaux concernés</u>															
A.S.	Amplification sonore (*1)																
V.P.A.	Vente de produits alimentaires (*2)	*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;															
V.P.P.	Vente de produits promotionnels (*2)	*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;															
C.V.A.	Consommation et vente d'alcool (*2)	*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;															
F.R.	Fermeture de rue (s) (*3)	*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;															
V.H.	Véhicule hippomobile (*4)	*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;															
R.C.	Ralentissement de la circulation (*3)	*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.															
URB.	Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)																
MAR.	Marquage au sol/propreté/mobilier urbain																
Détails de l'événement	Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V. P. P. *2	C.V.A. *2	F.R. *3	V.H. *4	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6	Commentaires			
<b>Événement :</b> Fête de la rentrée <b>Contenu :</b> Fête familiale <b>Promoteur :</b> Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie <b>Adresse :</b> 5650, rue D'Iberville, Montréal, Qc, H2G 2B3 <b>Représenté par :</b> Michel St-Pierre	6 000	<b>Montage :</b> 17 septembre 2022 (7 h à 10 h 30) <b>Événement :</b> 17 septembre 2022 (10 h 30 à 16 h 30) <b>Démontage :</b> 17 septembre 2022 (16 h 30 à 18 h 30)	Parc Père-Marquette		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.			
<b>Événement :</b> Course de quadriporteurs du Vieux-Rosemont <b>Contenu :</b> Course éducative et ludique dont les vedettes sont les personnes à mobilité réduite, ambiance festive et animations <b>Promoteur :</b> Habitations Loggia-Pélican <b>Adresse :</b> 2535, place Pierre-Falardeau, Montréal, Qc, H1Y 0B4 <b>Représenté par :</b> Julien Boisvert	150	<b>Montage :</b> 22 septembre 2023 (9 h à 13 h) <b>Événement :</b> 22 septembre 2023 (13 h à 16 h) <b>Démontage :</b> 22 septembre 2023 (16 h à 19 h)	Place Pierre-Falardeau		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.			
<b>Événement :</b> Marche Lumineuse <b>Contenu :</b> Événement commémoratif et de sensibilisation au deuil périnatal <b>Promoteur :</b> Association Parents Orphelins <b>Adresse :</b> 7665, boulevard Lacordaire, Montréal, Qc, H1S 2A7 <b>Représenté par :</b> Anie Grondin	200	<b>Montage :</b> 14 octobre 2023 (11 h à 18 h) <b>Événement :</b> 14 octobre 2023 (18 h à 22 h 30) <b>Démontage :</b> 14 octobre 2023 (22 h 20 à 23 h 59) <b>Date de remise en cas de pluie :</b> 15 octobre 2023	Parc Maisonneuve		Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.			

<b>2023-26-043</b>	<b>ORDONNANCE RELATIVE À LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS ET VÉLOS ET ÉTABLISSANT SUR L'AVENUE CHRISTOPHE-COLOMB, ENTRE LE BOULEVARD ROSEMONT ET LA RUE JEAN-TALON EST, DES VOIES CYCLABLES EN BORDURES DES TROTTOIRS</b>
--------------------	--

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
(R.R.V.M., c. C-4.1, Article 3, paragraphes 1 et 3)**

À la séance du 4 juillet 2023, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. L'installation de voies cyclables unidirectionnelles en bordure des trottoirs sur l'avenue Christophe-Colomb, sur les côtés est et ouest, entre la rue de Bellechasse et la rue Jean-Talon Est.
2. L'installation de voies cyclables unidirectionnelles en bordure des trottoirs sur l'avenue Christophe-Colomb, sur le côté est, entre la rue de Bellechasse et le boulevard Rosemont.
3. L'obligation de virage à droite (excepté autobus) pour la voie de droite, à l'intersection de l'avenue Christophe-Colomb et la rue de Bellechasse, en direction sud, et l'obligation d'aller tout droit pour la deuxième voie;
4. l'obligation de virage à droite (excepté autobus) pour la voie de droite, à l'intersection de l'avenue Christophe-Colomb et la rue Beaubien, en directions nord et sud
5. l'obligation de virage à droite (excepté autobus) pour la voie de droite, à l'intersection de l'avenue Christophe-Colomb et la rue Bélanger, en directions nord et sud.
6. le retrait de l'obligation de virage à droite ou d'aller tout droit, de 7 h à 22 h, à l'intersection de l'avenue Christophe-Colomb et la rue Bélanger, en directions nord et sud.
7. L'obligation de virage à droite ou d'aller tout droit, en tout temps à l'intersection de l'avenue Christophe-Colomb et la rue Bélanger, en directions nord et sud.
8. L'obligation de virage à droite (excepté autobus) pour la voie de droite à l'intersection de l'avenue Christophe-Colomb et la rue Jean-Talon Est, en direction nord.
9. Le retrait de l'obligation de virage à droite ou d'aller tout droit de 7 h à 22 h, à l'intersection de l'avenue Christophe-Colomb et la rue Jean-Talon Est, en direction sud.

10. L'obligation de virage à droite ou d'aller tout droit, en tout temps, à l'intersection de l'avenue Christophe-Colomb et la rue Jean-Talon Est, en direction sud.

---

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

2023-26-044	<b>ORDONNANCE AUTORISANT LA MISE À SENS UNIQUE DE LA RUE MIDWAY ENTRE LA RUE MONT-ROYAL ET LA RUE OMER-LAVALLÉE</b>
-------------	---

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
(R.R.V.M., c. C-4.1, Article 3)**

À la séance du 4 juillet 2023, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

- La mise à sens unique de la rue Midway entre la rue Mont-Royal et William-Tremblay en direction sud.
- La mise à sens unique de la rue Midway entre la rue William-Tremblay et Omer-Lavallée en direction nord.

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement